



## Assurance Axa areval optiretraite

Par **BARBEAU**, le **17/09/2013** à **09:29**

Bonjour,

comme beaucoup de clients AXA AREVAL (contrat UAP signé le 18.12.89 arrive au terme en 12.2013) on me propose un capital de l'ordre de 3€ pour 7€ promis à la signature ou une rente viagère de 6 pour 15 promis à la signature. Ce contrat se nomme OPTIRETRAITE AREVAL 100/150 avec en partie ITP et DA. Il comporte la fameuse mention "progression contractuelle de 4% par an et d'une hypothèse de reevaluation annuelle de 4 %". Une conseillère AXA vient chercher une copie du contrat; dois lui fournir ? L'original est chez mon avocat au cas où la négociation tournerait court. Je suis partant si une action commune se dessine.

Merci de m'indiquer les dernières démarches en cours.

Par **pjamin**, le **17/04/2015** à **10:01**

Bonjour

J'ai souscrit moi aussi le même contrat OPTIRETRAITE AREVAL avec UAP en mai 1985, ce contrat se terminera à mes 65 ans en 2017 (soit sur 32 années).

Ce contrat se nomme aussi OPTIRETRAITE AREVAL 100/150. Il comporte lui aussi la fameuse mention "progression contractuelle de 4% par an et d'une hypothèse de réévaluation annuelle de 4 %".

selon le dernier courrier reçu de AXA je ne toucherai en fin de contrat qu'environ le quart du montant prévu (noté sur le contrat) initialement soit moins que si j'avais placé toutes ces sommes à la caisse d'épargne.

J'ai contacté mon conseiller qui reste fermé sur ce sujet.

Je souhaite agir moi aussi au plus vite et recherche un organisme de défense qui connaît ce

dossier et pourrait m'aider.

Par **Dominique Axa France**, le **23/04/2015 à 16:33**

Bonjour Pjamin,

Je suis Dominique et je travaille au service Qualité d'Axa France.

Je vous précise que le contrat "Optiretraite Areval" correspond davantage à une opération de prévoyance que d'épargne.

En effet, il s'agit d'un contrat qui permet :

- soit le versement d'un capital en cas de décès (ou invalidité),
- soit le versement d'un capital, en cas de vie, réglé au terme du contrat.

Lors de la souscription, vous avez choisi d'être assuré pour un capital dont l'évolution repose d'une part, sur une progression contractuelle de 4%, et d'autre part, sur la distribution d'une participation aux bénéfices qui varie d'une année sur l'autre en fonction des résultats du fonds de réévaluation.

Vos primes ont été déterminées selon le capital choisi, la durée du contrat et votre âge.

Elles augmentent chaque année au même rythme que la progression du capital.

Dans l'hypothèse évoquée, le capital en cas de vie au terme a été estimé en tenant compte de la progression contractuelle de 4% et du taux de participation aux bénéfices connu à l'époque.

Malheureusement, il est vrai que le fonds de réévaluation n'a pas permis de reproduire cette estimation.

Toutefois, si le capital avait évolué selon la simulation remise, vos versements auraient été beaucoup plus importants.

Je regrette que ce document ait fait place aujourd'hui à une incompréhension, mais cette hypothèse ne remet pas en cause le fonctionnement du contrat.

J'espère par ce complément d'information, avoir pu vous apporter des éclaircissements.

Sachez que je me tiens à votre disposition via la messagerie privée du forum pour échanger sur ce sujet.

@Barbeau, je suis désolée de ne pas avoir eu connaissance de votre message avant.

Aussi, j'espère par ces éléments avoir pu vous apporter des éclaircissements.

N'hésitez pas également à me communiquer vos coordonnées et votre n° de contrat via la messagerie privée du forum.

Dès réception, je ne manquerai pas de revenir vers vous.

Cordialement

Dominique R

Qualité Axa France

Par **Nathy3749**, le **23/11/2015 à 15:36**

Bonjour

Le forum concernant le contrat AXA OPTIRETRAITE AREVAL n'étant plus accessible sur ce site, j'interviens sur cette discussion afin de pouvoir échanger avec les personnes ayant eu des problèmes avec ce contrat.

Nous avons souscrit celui-ci en 1981. Il doit prendre fin en 2023, aux 65 ans de mon époux.

Comme pour beaucoup de souscripteurs, les promesses de rentabilité ne sont pas au rendez

vous, et, plus le temps passe, plus le capital promis diminue.

Pour ma part, il existe de nombreuses zones d'ombre dans mon contrat, car les tableaux de rémunération du début, avec plusieurs options possibles ont été modifiés sans que l'on en soit informé.

Après de nombreuses demandes d'information, la réponse reste la même, à savoir que tout n'était qu'hypothèse d'évolution.

En 2007, on m'avait pourtant promis, noir sur blanc, un montant précis de capital, mais bien sûr, celui-ci n'est plus d'actualité.

Sur le forum précédent, des personnes nous ont informés de plusieurs procès en cours contre AXA au sujet de ce fameux contrat.

Pour ma part, j'en attends les résultats, et à l'issue de ceux-ci, je compte faire appel à une association de consommateurs (UFC que choisir, ou CLCV qui a déjà intenté une action contre AXA pour un autre contrat) afin de savoir s'il est possible d'intenter une action collective comme nous le permet la loi Hamon.

Je pense que plus nous serons nombreux à agir dans ce sens, plus nous pourrions peut-être obtenir réparation.

Affaire à suivre...

Cordialement

Par **Dominique Axa France**, le **24/11/2015 à 10:46**

Bonjour Nathy3749,

Je suis Dominique et je travaille au service Qualité d'AXA France.

Je souhaiterais vous contacter afin d'éclaircir la situation rencontrée.

Si vous êtes d'accord, je vous propose de me communiquer vos coordonnées complètes et votre numéro de contrat via la messagerie privée du forum

Dès réception, je ne manquerai pas de revenir vers vous.

Cordialement,  
Dominique R  
Qualité AXA France

Par **HeleneD**, le **07/12/2015 à 13:35**

Bonjour,

je suis dans le même cas que vous suite au décès de mon papa et malgré mes appels je n'ai aucune information d'AXA sur le contrat AREVAL 4.

Au début on ne pouvait pas me répondre parce que le dossier était aux archives (2 mois d'attente!!!), ensuite on m'a dit que mon papa avait touché la somme au terme du contrat, après on m'a demandé d'envoyer des documents et maintenant on me dit qu'au vu de la petite somme ils calculent... bref on me ballade!!

Ma maman n'a reçu aucun courrier d'Axa et malgré ce qu'ils disent nous n'avons rien reçu à

l'échéance du contrat.

j'ai déjà contacté UFC que choisir mais je pense qu'effectivement à plusieurs nous aurons plus de chance d'obtenir raison face à Axa.

Par **Dominique Axa France**, le **07/12/2015 à 13:46**

Bonjour HeleneD,

Je suis Dominique et je travaille au service Qualité d'AXA France.

Comme précisé à Nathy3749, le 24 novembre dernier, si vous êtes d'accord, je vous propose de me communiquer vos coordonnées complètes et votre numéro de contrat via la messagerie privée du forum.

Dès réception, je ne manquerai pas de revenir vers vous.

Cordialement,  
Dominique R  
Qualité AXA France

Par **Nathy3749**, le **07/12/2015 à 17:13**

Bonsoir

Ce contrat présente effectivement de nombreuses zones d'ombre.

J'ai participé récemment sur ce même site à un forum avec de très nombreuses personnes mécontentes des réponses qu'AXA leur avait apportées.

Nous étions pour la plupart partants pour engager une action de groupe contre AXA.

C'est étrange, ce forum a complètement disparu !

Pour ma part, je n'ai pas l'intention de baisser les bras.

Depuis le début de mon contrat, j'ai eu droit à un véritable défilé de conseillers, qui n'ont jamais été capables de répondre à mes questions.

Je me suis même adressée plusieurs fois au service contentieux qui m'a toujours donné des réponses très évasives, voire erronées, car ne correspondant pas à mon contrat.

J'ai moi aussi déposé mon dossier chez UFC que choisir, et comme je l'ai annoncé lors de mon dernier message, j'attends le moment opportun pour accélérer mon action.

Je pense qu'il vaut mieux être patient, et ne pas accepter un compromis au rabais, car le temps semble nous donner raison.

J'invite toutes les personnes ayant participé à l'ancien forum à nous rejoindre afin que nous puissions, le moment venu, être à même de nous défendre.

Cordialement

Par **Dominique Axa France**, le **08/12/2015 à 10:38**

Bonjour Nathy3749,

Je prends note de vos remarques.

Cependant, comme évoquez dans mon message du 24 novembre 2015, je n'ai pas reçu vos coordonnées ainsi que les références de votre contrat via la messagerie du forum, afin que je puisse répondre à vos interrogations.

Cordialement

Cordialement,  
Dominique R  
Qualité AXA France

Par riri33, le **28/12/2015 à 16:26**

Bonjour Nathy3749

je suis comme vous surpris que le forum ai supprime notre sujet de discussion sur le contrat areval uap.

Mais je constate un intervenant ,qui se présente docteur es qualite AXA... ,qui rode sur tous les forums concernant les litiges avec axa uap pour essayer d eteindre les incendies sur notre contrat entre autres.

Je ne peux que vous suivre dans votre demarche de rallumer notre débat.

A bientôt

Par aloiszb, le **12/01/2016 à 15:02**

Bonjour,

je suis courtier en assurance, je ne travail donc pour aucune compagnie d'assurance mais pour les clients et j'ai bien envie de rallumer cette "incendie" pour défendre, vos droits, envoyé moi tous ce que vous pouvez comme les conditions générales ou particulière de vos contrats. Je mènerais avec plaisir ce combat pour défendre vos droits, même si les chance d'aboutissement son faible.

Cordialement  
aloalozb  
aloalozbarobasegmailpointcom

Par morobar, le **12/01/2016 à 19:28**

Bonjour @alozb ou un autre nom à reconstituer,

C'est bien gentil, mais vous n'avez pas qualité pour représenter ou défendre qui que ce soit. Vous pouvez par contre fonder une association et faire adhérer qui vous voulez, puis générer une action de groupe via la quinzaine d'associations de consommateurs agréés.

Par **Jean-Jacques CONILH**, le **22/01/2016** à **14:41**

Je suis détenteur d'un contrat OPTIRETRAITE AREVAL 100/150 prenant effet le 01/09/1989 et arrivé à terme le 01/09/2015.

Ce contrat prévoyait, à son terme, une retraite trimestrielle de 10 986 francs, soit 1 674,80 €.

Je reçois, daté du 06/08/2015 un « avis d'arrivée à terme » m'indiquant une estimation du règlement de 35 578.04 €, brute de prélèvements sociaux et fiscaux.

Je découvre, donc, le versement d'un capital qui n'apparaît pas dans la désignation des garanties.

Je demandai le taux de production de mon épargne, pour atteindre le montant du règlement proposé.

Pas de réponse à cette question précise, mais une proposition de rente trimestrielle selon trois options, sur une base de fractions annuelles certaines qui pouvaient être suivies d'une rente viagère..... Enfin, quelque chose d'incompréhensible.

Devant mes lacunes en la matière, je contactai ma conseillère AXA locale pour obtenir quelques explications.

Je produisis un dossier complet (copies du contrat, des conditions générales et des courriers échangés avec le service de gestion) mi-octobre 2015.

Depuis, pas de réponse, malgré des relances régulières.

J'ai comme un sentiment de guerre d'usure.

Par **riri33**, le **22/01/2016** à **17:44**

bonjour, csg

Je vous invite à découvrir tous les posts sur le sujet

AREVAL UAP AXA sur ce forum .

Ils ont été supprimés dernièrement.

Pourquoi?

Je ne sais pas.

Je vous donne le site ebergeur [http://docplayer.fr/1030195-Assurance-vie-areval-uap-axa.html#show\\_full\\_text](http://docplayer.fr/1030195-Assurance-vie-areval-uap-axa.html#show_full_text).

j' ai retrouvé entièrement nos discussions sur notre sujet.

Je vous invite à le lire entièrement.

Je pense que tout ça vous éclairera sur toutes vos questions!!!!

à bientôt.

Par **fabala09**, le **26/02/2016** à **18:11**

bonjour a tous les grugés d UAP

pour ma part j'ai 3 contrats chez eux

AREVAL 7 x 2

dont un 100/025 ( si mon mari ne meurt pas on va pas être riche) et si mon mari meurt on sera tout aussi pauvre

contrat 100/100 pour moi c'est un peu mieux  
taux d'interet minimum pris en compte lors de la tarification de votre contrat 4.50 % mais bien sur !  
vous donnez 1000 euros par an pendant 18 ans et si vous etes en vie au terme vous touchez 8200 euros, si par hasard vous prenez l'idée de reduire le paiement le tout est divisé par 2 .  
ESPACE RETRAITE DES PROFESSIONNELS ; Epargne 50 000 euros  
rente servie 1550 euros par AN soit 130 euros par mois, faudra etre sur d'etre en vie après 60 ans au moins 33 ans pour récupérer la mise  
et notre agent AXA nous dit que l'on ne peut pas transférer ce contrat ! la bonne blague ,  
alors moi je vous le dis , je vais prendre en otage l'agent AXA , et je vais me faire faire le chèque de tout ce qu'AXA me doit depuis 1993. sinon si vous montez un collectif j'en suis avec mon conjoint . Bien a vous et ne nous laissons pas faire , il y a eu mensonge que ce soit en 1980 ou en 1990 on nous a vendu de la m...de alors on ne doit pas se laisser faire .  
D'ailleurs Monsieur de chez AXA je vous joins en MP on va bien voir ce que vous répondez a mes 3 contrats et ce que vous proposez pour qu'AXA fasse bonne figure .

Par **Dominique Axa France**, le **29/02/2016** à **13:52**

Bonjour Fabala09,

Je viens de prendre connaissance de votre publication, et de votre message adressé en privé.  
Je viens de vous apporter une réponse.

Cordialement  
Dominique R.  
Qualité AXA France

Par **TERRY13**, le **04/10/2016** à **08:55**

Bonjour,

Mon mari possède un plan Areval, et il est vrai, et c'est flagrant, que la revalorisation du contrat s'est arrêté lorsqu'en 2003 AXA a repris le flambeau de UAP.

Comme on peut le lire dans la page 6 des conditions générales du contrat( 3 L'évolution du montant des garanties et des primes), ce contrat bénéficie de 2 mécanismes de revalorisation. Un est appelé » L'adaptation », fait à notre initiative ou celle de l'assurance; l'autre objet de ma réclamation La revalorisation par incorporation de participations aux bénéfices de l'UAP vie donc AXA.

On peut constater que depuis 2003 ou AXA a pris le relais de UAP dans la gestion de ces contrat, que le capital au terme n'a presque plus évolué l'évolution était normale de 1992 à 2003; puis anormale de 2003 à 2016 zéro évolution, et les autres années une évolution dérisoire puisque pour info en demarrant en 1992 sur une base de 30000(qui correspond au minimum garanti en capital au terme) en 2003 la valeur de rachat était déjà de 34734€ et en Mai 2016 soit 13 ans plus tard, 36361€.

En 2004,2005, 2006 elle n'a pas bougé toujours 34734€  
2007 34908€

Je souhaiterais, comme indiqué dans les conditions générales, que le fonds de revalorisation soit alimenté par une somme égale à 75% au moins des bénéfices nets, techniques et financiers, réalisés par AXA au titre des contrats de la catégorie d'assurance, et que ces sommes soient productives d'intérêts à un taux au moins égal au taux technique utilisé pour le calcul des primes, et de vous mettre à jour en ce qui concerne la répartition du fonds de revalorisation de ce contrat AREVAL.

J'ai bien compris qu'il y avait des prélèvements sociaux qui ont malheureusement évolués, mais je ne pense pas que cette amputation soit aussi importante pour stopper autant, et depuis longtemps, l'évolution des garanties, devenue complètement anormale.

AXA répond que le contrat a évolué normalement, mais je n'en suis peu convaincue.

Nous avons eu nous aussi des estimations largement au dessus lors de la vente du produit par UAP.

A leur décharge, les indemnités journalières de la prévoyance ont bien été réglées pour des problèmes de santé, mais pour cela mon mari INVALIDE a subi 5 expertises médicale.

Par **Dominique Axa France**, le **04/10/2016 à 11:25**

Bonjour TERRY13,

Je suis Dominique et je travaille au service Qualité d'AXA France.

J'ai été particulièrement attentif aux termes de votre message, et je souhaiterais éclaircir la situation.

Si vous êtes d'accord, je vous propose de me communiquer vos coordonnées complètes ( y compris votre pseudo) via la messagerie privée du forum.

Cordialement,

Dominique R

Qualité AXA France

Par **Visiteur**, le **04/10/2016 à 11:52**

Bjr,

Mon conseil, ne pas remettre d'originaux à des gens dont vous ne connaissez pas l'appartenance réelle, renseignez vous sur ces personnes auprès du siège.

Par **cri cri 89**, le **04/10/2016 à 16:32**

BONJOUR je possede un areval 3 de 1977 actuellement je suis en proces avec la societe AXA ne pas tenir compte de ces sois disant conseilles d'AXA raproche vous du service de la consommation CLCV de votre region ,la CLCV est en proces avec une action de groupe pour les dossiers CLEER meme probleme que AREVAL nous pouvons faire une action de groupe avec la CLCV

Par **Nathy3749**, le **31/10/2016 à 18:32**



Bonsoir à tous

J'ai rencontré une conseillère de l'association CLCV de ma région ce matin.

Après avoir pris connaissance de mon dossier, elle m'a conseillé de contacter le médiateur de l'assurance.

Celui-ci est totalement indépendant.

Il faut d'abord passer par cette étape avant d'envisager une action de groupe.

Plus nous serons nombreux à lui adresser une demande concernant ce contrat Optiretraite Areval, plus nous pourrons nous faire entendre.

Voici ses coordonnées :

M Philippe Baillot, médiateur de l'assurance.

Médiation de l'assurance

TSA 50110

75441 Paris cedex 09

Vous trouverez toutes les informations (documents à fournir.. .) sur le site : [mediation-assurance.org](http://mediation-assurance.org).

Pour ma part, je vais entamer ce processus, et je vous invite à faire de même.

L'union fera peut être la force !.

Bonne soirée.

Cordialement

Par **Pronucleus**, le **04/01/2017** à **08:36**

Bonjour à tous,

je suis dans le même cas que vous.

Au fil des ans je m'inquiétais de la faible progression du montant à terme et on me disait de ne pas m'inquiéter, que ça allait venir par la suite, et très récemment on me dit que , non, ça a du être un malentendu, et que ce contrat il valait mieux le fermer pour un ouvrir un autre.

Manœuvre grossière qui fait que je ne vais pas en rester la.

Par **Lucas75020**, le **02/03/2017** à **11:08**

**BONJOUR** marque de politesse[smile4]

"Je suis chez Il faut faire très attention lors de la souscription, pour ne pas avoir ce genre de problème. Les mentions sont très petites !

Je vous conseil de passer par des sites de comparateurs avec de vrais avis

Par **Didou83**, le **01/12/2017** à **07:53**

Bonjour dans votre cas j'arrive au bout du contrat. AXA vient de me proposer uniquement le capital avec un taux indiqué de 3,5% garanti alors que le contrat initial prévoyait 4% de progression plus ??? le désespoir.

J'ai transmis au médiateur depuis plusieurs mois la seule réponse est qu'une réponse me serait faite dans les trois mois ... cela fait déjà beaucoup plus que ce délai.

j'ai demandé les éléments de calcul de leur proposition mais aucune réponse et on ressent la mauvaise volonté voire la mauvaise foi  
certains ont-ils eu des suites dans leurs démarches cela m'orienterait un peu plus?